



# INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE



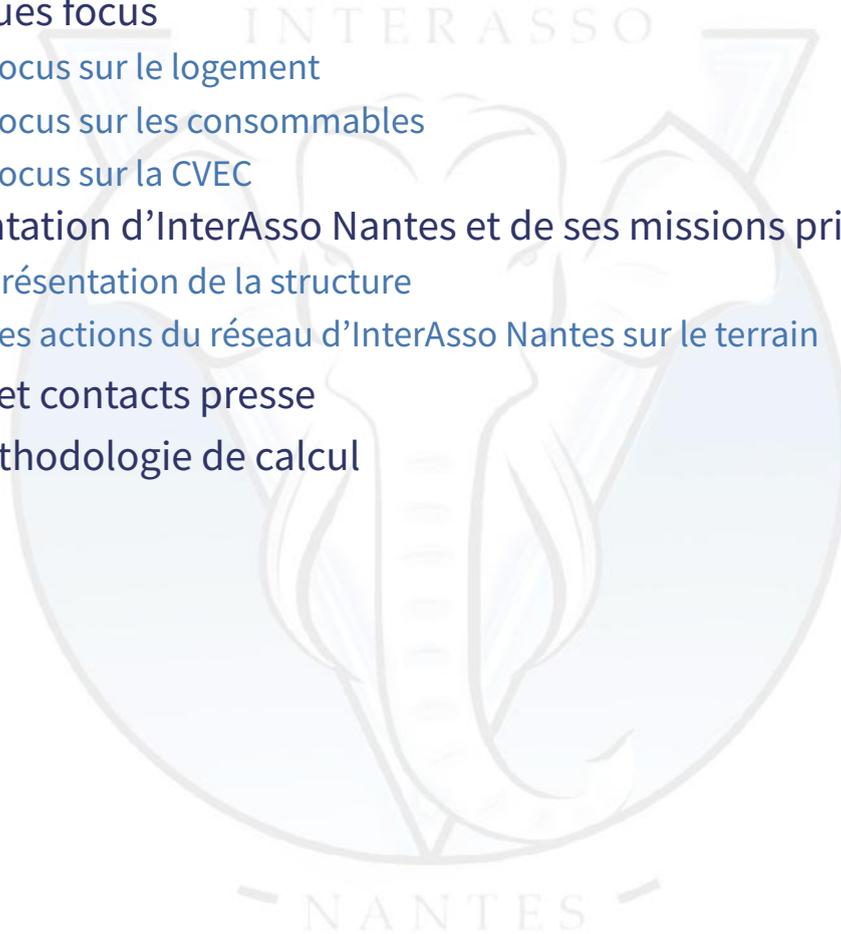
# SOMMAIRE

## Avant-propos

- I. Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée
- II. Analyse synthétique du coût de la rentrée
- III. Comparatif des frais selon des profils d'étudiant.e.s
- IV. Quelques focus
  - A. Focus sur le logement
  - B. Focus sur les consommables
  - C. Focus sur la CVEC
- V. Présentation d'InterAsso Nantes et de ses missions principales
  - A. Présentation de la structure
  - B. Les actions du réseau d'InterAsso Nantes sur le terrain

## Conclusion et contacts presse

## Annexe : Méthodologie de calcul



# Avant-propos

Chaque année, après des vacances pour certain.e.s, et un voire plusieurs jobs estivaux pour d'autres, vient le temps du retour des étudiant.e.s sur les bancs des amphithéâtres et autres salles d'enseignements : la **rentrée universitaire**. Si cette période évoque généralement des images de nouveaux départs, de rencontres et d'enrichissement intellectuel, elle n'est pas dépourvue de sa part d'inquiétude et de stress, en particulier pour les étudiant.e.s les plus vulnérables. Dans cet avant-propos, nous souhaitons **dénoncer le coût de la rentrée universitaire pour les étudiant.e.s de Nantes Université, source annuelle de précarité étudiante.**

L'enseignement supérieur a longtemps été perçu comme un moyen d'émancipation, offrant aux étudiant.e.s la possibilité d'élargir leurs horizons et d'atteindre leurs aspirations professionnelles. Cependant, la formation dans le supérieur qui se veut accessible et égalitaire pour tou.te.s, se heurte à une réalité différente : la contrainte économique de la rentrée universitaire. Les frais d'inscription, les manuels scolaires, le logement, les transports, la nourriture et d'autres dépenses inattendues représentent des obstacles financiers à la réussite académique.

La précarité étudiante résulte du contraste entre les besoins directs et indirects liés aux formations, et les difficultés financières auxquelles sont confronté.e.s de nombreux.se.s d'étudiant.e.s. Les témoignages d'étudiant.e.s jonglant entre les emplois à temps partiel, leur prêt étudiant et les situations de logement précaire, **ne sont aujourd'hui plus des exceptions mais la réalité**. L'anxiété liée à la précarité financière est source de difficultés dans les performances académiques, dans les choix de carrière et même pour la santé mentale et physique des étudiant.e.s. **La précarité étudiante est une question individuelle, mais également un enjeu sociétal qui nécessite une réponse collective et solidaire.**

La rentrée universitaire devrait être une période d'enthousiasme et d'espoir, et non pas une source d'anxiété et d'incertitudes. Pour répondre à cette problématique, il est nécessaire de revoir intégralement le système d'aides sociales attribuées aux étudiant.e.s. C'est pour cette raison qu'**InterAsso Nantes (IAN) interpelle une fois de plus les actrices de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, seul.e.s à même de pallier cette précarité de manière efficiente.** Ce combat sera porté activement par notre fédération, avec son réseau. Ce document a pour objectif de recentrer le débat sur des données concrètes et représentatives afin d'entamer un travail commun pour la mise en place de solutions réalistes et pérennes pour tou.te.s les étudiant.e.s de notre territoire. Il s'adresse également aux 45 000 étudiant.e.s de Nantes Université (NU), afin de leur montrer qu'**IAN est là pour défendre leurs droits, mais aussi pour leur permettre de mener une vie étudiante épanouissante** en leur offrant toutes les chances dont iels ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

En nous penchant sur le coût de la rentrée et la précarité étudiante, nous appelons à une réflexion des institutions et collectivités territoriales quant à l'inefficacité et le manque de résultats concrets de leurs actions. InterAsso Nantes sera toujours ouverte aux discussions avec ces interlocuteurs et toujours force de proposition afin de créer un environnement de formation où tou.te.s les étudiant.e.s auront les mêmes chances de réussite, et ce, indépendamment de leur situation financière.



**Ce dossier de presse se veut être un pas vers la compréhension et l'action, dans le but ultime de bâtir un avenir où l'éducation est véritablement un pilier de l'égalité et de l'opportunité.**



**Chloé PAJOT**  
Présidente  
d'InterAsso Nantes



**Alice CHAUVET**  
1ère Vice-Présidente en  
charge des Affaires Sociales



**Mathis BRIER**  
Elu au Conseil d'Administration du  
CROUS Pays de la Loire sur la liste  
BOUGE TON CROUS



**Hugo CLAUTOUR**  
Elu au Pôle Santé de Nantes  
Université sur la liste BOUGE TON  
CAMPUS



# I. Présentation de l'indicateur du coût de la rentrée

Suite à la pandémie de la COVID-19 et l'explosion des recours aux aides alimentaires, nombre d'étudiant.e.s se retrouvent face à la nécessité de travailler en parallèle de leurs études ou encore d'arrêter temporairement ou définitivement leur cursus. L'augmentation générale du coût de la vie vient renforcer les contraintes subies par les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur. Cette inflation nationale ne fait qu'accentuer l'insécurité financière des étudiant.e.s, entraînant dans son sillon de multiples facettes de la vie quotidienne : alimentation, logement, santé, et bien d'autres. Autant de facteurs s'imposant comme vitaux, et pourtant sources de préoccupations.

**Dans un contexte d'inflation et de précarité grandissante, notamment chez les étudiant.e.s, il est plus que jamais essentiel de rester vigilant.e.s quant à l'évolution des frais s'imposant à tou.te.s celles et ceux souhaitant poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. C'est dans cette vision qu'InterAsso Nantes s'associe cette année encore à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) afin de **calculer le coût de la rentrée 2023**. Cet indicateur, dont la méthodologie est développée plus loin dans ce dossier, **vis** à établir le plus exhaustivement possible les frais incombant à toutes celles et ceux souhaitant s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024.**

Le chiffre principal de cet indicateur est pensé pour représenter les frais d'**un.e étudiant.e de 20 ans s'inscrivant à Nantes Université en licence, sans double inscription, ne bénéficiant pas de bourse sur critères sociaux et décohabitant.e** (résidant dans son propre logement). D'autres déclinaisons seront présentées dans ce dossier afin de porter un regard éclairé sur des situations très variables, selon son lieu d'étude (Saint-Nazaire, la Roche-Sur-Yon, écoles privées ou sous convention) et son origine notamment (territoires d'outre-mer, extra-communautaire...)



**Pour la rentrée 2023-2024,  
ce chiffre s'élève à**

**2923,22€**



**Afin de proposer des solutions adaptées aux problématiques territoriales**, le calcul de cet indicateur est devenu un élément fondamental qui nous permet d'adapter et d'appuyer les revendications d'InterAsso Nantes. En plus de cibler des points spécifiques, le coût de la rentrée est également un indicateur général permettant d'alerter les pouvoirs publics locaux quant aux contraintes financières pesant sur les étudiant.e.s de leur territoire. L'insécurité économique, notamment précipitée par la crise sanitaire et la crise économique, rend d'autant plus crucial le suivi et l'évaluation de l'impact des frais engagés par les étudiant.e.s, et ce pour y apporter des solutions pertinentes et adaptées.

Fort de l'actualisation de plusieurs points de méthodologie, ce calcul s'appuie désormais sur **trois pôles principaux** :

→ **Les frais spécifiques de rentrée**, frais d'inscription dans l'établissement, cotisation à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, dépôt de garantie, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé, et achat de matériel pédagogique.



→ **Les frais de vie courante**, mensuels, pour un.e étudiant.e ayant un mode de vie standard, incluant le loyer, l'alimentation, les loisirs, les transports, la téléphonie et internet.



→ **Les frais modulaires**, s'appliquant à des profils spécifiques d'étudiant.e.s : frais liés à l'hygiène menstruelle et déplacements pour les étudiant.e.s venant de l'outre-mer.



#### DES ÉTUDIANT.E.S SUR PLUSIEURS TERRITOIRES

De par la place géographique de Nantes Université en Loire-Atlantique et en Vendée, **plusieurs déclinaisons de l'indicateur sont proposées pour Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon** afin d'apporter des éléments concrets et au plus proche de la réalité de chacun.e.

#### MISE À JOUR MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

La mise à jour des méthodes de calcul, bien que permettant une analyse plus fine des dépenses, rend impossible la comparaison brute du coût de la rentrée 2022 avec celui de la rentrée 2023, notamment à cause de l'intégration de nouveaux pôles de dépenses qui seront détaillées tout au long de ce dossier. Dans la mesure du possible, les dépenses dont l'évolution a pu être tracée seront présentées. Le **coût de la rentrée 2023 reste un indicateur permettant de porter un regard critique sur les conditions de vie des étudiant.e.s**, et d'apporter des **pistes de réflexion visant à leur amélioration, au service du bien-être étudiant et pour un accès universel à l'enseignement supérieur et à la recherche.**



## II. Analyse synthétique du coût de la rentrée

### Frais spécifiques de rentrée

	2022	2023	Evolution
Frais de scolarité	170,00€	170,00€	0,00% =
CVEC	95,00€	100,00€	5,26% ▲
Complémentaire santé	307,20€	322,80€	5,08% ▲
Assurance logement	77,25€	80,95€	4,79% ▲
Frais d'agence	260,00€	260,00€	0,00% =
Dépôt de garantie	441,00€	441,00€	0,00% =
Papeterie	214,56€	213,82€	0,34% ▼
Manuels et matériel pédagogique	145,25€	151,22€	4,11% ▲
<b>TOTAL</b>	<b>1.710,26 €</b>	<b>1.739,79 €</b>	<b>1,73% ▲</b>

LA CVEC ATTEINT LE MONTANT RECCORD DE

100 €

Alors que les frais d'inscription restent stables depuis plusieurs années (170 € en licence) d'autres postes sont quant à eux en augmentation. **La CVEC continue d'augmenter** et passe cette année de 95 € à **100 €**, de par son indexation sur l'inflation, soit **plus de 5 % d'augmentation**. Les diverses assurances, complémentaire santé et assurance logement, connaissent une augmentation du même ordre de grandeur, à hauteur de **5 % chacune**.

Si le prix de la papeterie semble décroître de quelques centimes seulement, il convient de souligner cependant la **hausse de 4,11% des manuels et du matériel pédagogique** incombant à chaque formation. Pour en trouver le détail lié à chaque formation, nous vous invitons à lire les dossiers de presse Coût de la Rentrée des fédérations de filière du réseau FAGE.



## Frais de vie courante

	2022	2023	Evolution
Loyers + charges locatives	502,50€	518,00€	3,08% ▲
Repas RU	66,00€	66,00€	0,00% =
Alimentation	177,19€	204,37€	15,34% ▲
Equipements divers	132,05€	137,44€	4,08% ▲
Téléphonie et internet	53,32€	63,48€	19,05% ▲
Loisirs	44,66€	46,31€	3,69% ▲
Transports	138,52€	147,83€	6,72% ▲
<b>TOTAL</b>	<b>1.114,24</b>	<b>1,183.43 €</b>	<b>6,21% ▲</b>

Avec une **augmentation de tous les postes de dépense** hors repas au restaurant universitaire, ces frais prennent une place de plus en plus importante au quotidien. Nantes est la première ville touchée par l'augmentation des loyers sur le territoire avec **3,08 % d'augmentation**, suivie par La Roche-sur-Yon (2,12 %) et Saint-Nazaire (1,25 %). Parmi les consommables, **l'alimentation fait un bond record de 15,34 %** cette année, les équipements divers augmentant de 4,08 %. De son côté, **la téléphonie n'est pas en reste avec 19,05 % d'augmentation**. Enfin, les transports de chacune des trois villes ont augmenté en moyenne de 6,39 %.

Notons que si cette augmentation est plutôt cohérente avec l'évolution des frais de vie courante au niveau national, **le pouvoir d'achat des étudiant.e.s continue de stagner**, faisant peser chaque année une charge de plus en plus grande dans les budgets de tou.te.s.



## Coût total de la rentrée universitaire 2023

	2022	2023	Evolution
Frais spécifiques de rentrée	1.710,26€	1.739,79€	1,73% ▲
Frais de vie courante	1.114,24€	1.183,43€	6,21% ▲
<b>TOTAL</b>	<b>2.824,50€</b>	<b>2.923,22€</b>	<b>3,50% ▲</b>

L'amélioration des méthodes de calcul, bien qu'elle facilite une analyse plus approfondie des dépenses, rend difficile la comparaison directe entre le coût de la rentrée 2022 et celui de la rentrée 2023, principalement en raison de l'incorporation de nouveaux domaines de dépenses. Ainsi, le coût de la rentrée 2022 a été recalculé au regard de cette nouvelle méthodologie.

Pour la rentrée 2023 en Loire-Atlantique et Vendée

**2923,22 €**

soit une **augmentation de +3,50 %**

Les étudiant.e.s de NU dépenseront en moyenne  
**+ 98,72 €** par rapport à la rentrée 2022

Pour les étudiant.e.s, la rentrée représente une pression financière responsable d'inégalités sociales. L'accès à l'enseignement supérieur est un droit qui ne devrait pas être freiné par un manque de moyens des étudiant.e.s et une politique de jeunesse non durable sur le territoire ou à l'échelle nationale.



### III. Comparatif des frais selon des profils étudiant.e.s

**Camille** 20 ans  
Etudie à Nantes

**2923,22 €**

**Frais de vie courante**  
Loyer, consommables, alimentation, transport

**+9,58 €/mois**  
si iel doit engager des frais liés aux menstruations

59% Frais spécifiques de la rentrée



**Sacha** 20 ans  
Etudie à Saint-Nazaire

**2850,55 €**

**Frais de vie courante**  
Les loyers et les transports sont moins touchés par l'augmentation qu'à Nantes

**+9,58 €/mois**  
si iel doit engager des frais liés aux menstruations

61% Frais spécifiques de la rentrée



**Myriam** 20 ans  
Etudie à La Roche-Sur-Yon

**2742,06 €**

**Frais de vie courante**  
Particulièrement le loyer et les transports

62% Frais spécifiques de la rentrée

**Mais la Roche-Sur-Yon n'est pas une zone tendue**  
Donc elle bénéficie d'une baisse des frais d'agence par rapport à ses camarades

**+9,58 €/mois**  
si iel doit engager des frais liés aux menstruations



**Marie** 20 ans  
Vient d'Outre-mer

**4253,29 €**

Frais de transport pour venir en métropole :  
**1330,07 €**  
entre 506€ (Réunion) et 2215€ (Nouvelle-Calédonie)  
En plus des frais de vie commune et spécifiques, similaires à Camille

**+9,58 €/mois**  
si iel doit engager des frais liés aux menstruations




## L'enseignement supérieur - Formations spécifiques

Nantes Université réunit désormais, en plus de l'ancienne Université de Nantes, plusieurs établissements avec des statuts variables :

- Les trois établissements-composantes de Nantes Université (ENSA, Beaux-Arts, Centrale)
- Des établissements conventionnés avec Nantes Université (IFM3R)
- Des établissements en partenariat avec Nantes Université (IdHEO)

Ces établissements ont pourtant un fonctionnement qui leur est propre et des frais très différents. Les chiffres exposés dans cette partie correspondent uniquement aux frais de scolarité, bien qu'il faille garder en tête que d'autres frais viennent s'y ajouter (matériel clinique, matériel de dessin...).

Les trois établissements-composantes de Nantes Université sont ceux présentant les frais de scolarité les moins élevés, bien que ces derniers soient plus élevés que ceux des étudiant.e.s de l'université publique : 526 € pour l'ENSA ; 600 € pour les Beaux-Arts ; 2500 € pour Centrale Nantes. L'IFM3R, qui regroupe les formations en masso-kinésithérapie et en pédicurie-podologie, présente des frais de scolarité s'élevant entre 6155 € (masso-kinésithérapie) et 8190 € (pédicurie-podologie). Enfin, IdHEO présente les frais de scolarité les plus élevés avec 9076 €.

D'autres formations sont également sujettes à des frais de scolarité pouvant drastiquement varier selon le statut de l'étudiant.e, en sciences infirmières ou maïeutique par exemple. Ces situations étant délicates à décrire, InterAsso Nantes renvoie au travail mené par les fédérations de filière de ces formations pour de plus amples informations : la FNESI pour les soins infirmiers et l'ANESF en maïeutique. Les frais en masso-kinésithérapie et pédicurie-podologie bénéficient également du travail des fédérations de ces deux filières : la FNEK en masso-kinésithérapie et la FNEP en pédicurie-podologie. Enfin, les frais en école d'ostéopathie sont traités par la FédEO.



**Face à ces chiffres démesurés, il apparaît plus important que jamais d'accompagner ces étudiant.e.s vers un quotidien plus serein afin de leur garantir un niveau de vie convenable.**



## IV. Quelques focus

### A. Focus sur le logement



**L'accès au logement est un enjeu majeur pour les étudiant.e.s.** Il est le premier vecteur d'accès à l'autonomie des jeunes, et cette année encore, il reste le **premier poste de dépenses des jeunes à hauteur de presque 50 %** au cours de l'année. Une enquête de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise publiée début 2023 relevait 69 % d'étudiant.e.s décohabitant.e.s dans la métropole.

#### MANQUE DE LOGEMENT IMPORTANT SUR LE TERRITOIRE

Les étudiant.e.s souffrent pourtant du **manque d'offres de logement sur le territoire**, notamment à Nantes et à Saint-Nazaire, toutes les deux catégorisées zones tendues. L'augmentation perpétuelle des loyers en fait un poste prenant une part toujours plus importante. Pour autant, **l'accompagnement des étudiant.e.s dans cette étape de la vie reste lacunaire**. Bien que n'étant pas une zone tendue, La Roche sur Yon connaît aussi une augmentation continue des loyers d'année en année.

De par les délais de réponse imposés par les différentes formations et plateformes de candidature, les étudiant.e.s arrivent parfois tardivement sur le marché du logement, réduisant le choix disponible et laissant des logements aux loyers souvent plus chers. En plus de cela, certains bailleurs hésitent, voire refusent, de louer leur logement à des étudiant.e.s. Une fois ces étapes franchies, certain.e.s peuvent présenter des difficultés à fournir la somme demandée pour la caution, encore plus lorsque le bailleur a souscrit à une Garantie Loyers Impayés.

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Depuis plusieurs années, **un dispositif a été mis en place par l'État visant à aider celles et ceux ne trouvant pas de garant : VISALE - Visa pour le Logement et l'Emploi**, une caution locative gratuite. Bien que cette proposition soit louable, InterAsso Nantes déplore le fait que de nombreuses agences et bailleurs privés refusent ce type de dispositif tout en continuant d'augmenter leurs frais en parallèle.

Bien que le CROUS propose des logements aux loyers plus abordables, ces derniers sont malheureusement en **nombre insuffisant par rapport à la demande réelle** (4695 lits pour 61983 étudiant.e.s sur Nantes en 2020). Les tensions en découlant se répercutent sur le CROUS, forcé à prioriser l'accès aux plus précaires, en laissant la majorité sur le côté. En parallèle, les efforts du parc locatif privé à destination des étudiant.e.s restent marginaux. Chaque année de nombreux.ses étudiant.e.s, notamment en provenance de



**FAGE**  
LES ASSOS ÉTUDIANTES



l'international ou d'une manière générale hors de leur ville d'étude, se retrouvent sans logement au début de l'année universitaire. Face à ces problématiques, des fédérations étudiantes **doivent mettre en place des dispositifs de logement d'urgence provisoires à la rentrée**. Naturellement, ces dispositifs restent insuffisants et sont incapables de couvrir tous les autres besoins qui s'accumulent en parallèle. En attendant une plus grande accessibilité du parc locatif aux étudiant.e.s, il est primordial que les pouvoirs publics réagissent, par la simplification de la procédure d'accès à des logements d'urgence.

**La précarité engendrée par cette situation porte un coup à la réussite et l'épanouissement des étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur, en plus des conséquences néfastes sur la santé mentale induites par l'insécurité sociale et financière ressentie au quotidien.**

IAN propose à ces étudiant.e.s un accompagnement ainsi que plusieurs axes d'amélioration à destination des pouvoirs publics

## REVENDEICATIONS LOGEMENT

Encadrement des loyers dans l'ensemble des villes en tension par la mise en place d'Observatoires Locaux des Loyers (OLL) pour que ceux-ci restent accessibles à la population estudiantine.



Baisse, ou à défaut, gel des tarifs en résidence CROUS.

Création d'une allocation d'aide au logement par les collectivités territoriales pour donner une réelle égalité des chances à chaque jeune.

Construction, rénovation et restructuration des logements CROUS.



Mise en place d'un dispositif d'hébergement d'urgence permettant aux étudiant.e.s de Nantes Université de systématiquement pouvoir entamer leur année universitaire dans des conditions sécurisées, salubres et dignes.



Simplification et unification des plateformes de recherche de logement pour éviter les arnaques.



Mise en place d'un suivi dans la recherche de logement et d'un système de prêt pour les cautions (Loca-pass) ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s.

Investissement dans le développement du logement social et un renforcement de la lisibilité des critères et des statuts d'attribution des logements sociaux afin de faciliter l'accès des étudiant.e.s aux parcs sociaux autres que ceux des CROUS.

Prendre réellement en compte les coûts du logement en les calculant sur le loyer moyen du bassin de vie lors de la revalorisation des APL.



## B. Focus sur les consommables

De par leur caractère récurrent, il est primordial de rester vigilant.e.s sur l'évolution des dépenses courantes d'un.e étudiant.e.

S'il est **indispensable d'avoir de quoi vivre**, il est cependant moins abordable de posséder de quoi **vivre dans la dignité**. C'est pour cette raison que le calcul des dépenses alimentaires, par exemple, a été réalisé dans l'idée d'un nombre de repas raisonnable et d'une qualité suffisante. Cependant, même en revoyant ces achats à la baisse, la charge mensuelle resterait très élevée. Cette rentrée 2023 est marquée par **une inflation générale de 4.3 % en juillet 2023**. De fait, ce contexte illustre l'augmentation perpétuelle des charges incombant au quotidien aux étudiant.e.s.

**+4,3 %**



Ce chiffre camoufle pourtant des réalités diverses et variées. Par exemple, et selon nos calculs, **les dépenses alimentaires ont augmenté de 15,34 %** depuis la rentrée 2022. En parallèle, **le pouvoir d'achat des étudiant.e.s n'a que peu, voire pas, évolué** ce qui rend de plus en plus complexe de se nourrir correctement au quotidien. Aux côtés du logement, l'alimentation est un point incontournable qui ne peut être occulté au vu des multiples conséquences néfastes que cette précarité induit en termes de santé physique et mentale.

Selon les dernières données du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour la période 2021/2022, **près de deux millions d'étudiant.e.s, soit 62% de la population étudiante totale, n'étaient pas bénéficiaires de bourses**. Initialement réservés aux étudiant.e.s boursier.e.s, les repas à 1 euro au sein des CROUS avaient été étendus à tou.te.s les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur après la crise sanitaire de 2020. Cependant, en février 2023, la question a été remise au centre des débats à savoir le maintien de **l'extension du tarif de 1 euro à tou.te.s les étudiant.e.s**. Cette mesure avait pour but de rendre les repas plus abordables et accessibles aux étudiant.e.s, suscitant un soutien significatif en raison des avantages potentiels pour leur bien-être financier. Une proposition qui finalement a été rejetée à seulement une voix près. Ainsi, alors qu'un allègement significatif du budget dédié à l'alimentation aurait pu être obtenu, seul.e.s les étudiant.e.s boursier.e.s peuvent encore bénéficier de ce tarif réduit, bien que les étudiant.e.s non-boursier.e.s en situation précaire aient la possibilité de faire une demande d'aide exceptionnelle.

De plus, **certain.e.s étudiant.e.s sont tout bonnement privé.e.s de ces tarifs réduits puisqu'il existe de nombreuses zones blanches sur le territoire**. En effet, certains sites universitaires ou écoles de NU, souvent situés sur des zones d'équilibre, sont dépourvu.e.s de tous points de restauration CROUS ce qui alourdit considérablement la charge financière liée à l'alimentation pour ces étudiant.e.s en question en plus du phénomène d'inflation précédemment évoqué.

La rentrée 2023 sera également marquée par la réforme des bourses sur critères sociaux. Cette dernière prévoit une **augmentation de 37 €/mois** pour l'ensemble des échelons, ainsi qu'un



élargissement des critères d'éligibilité. Tout en saluant les efforts déployés par cette réforme, InterAsso Nantes appelle à maintenir la vigilance quant à sa mise en place, notamment concernant les **effets de seuil** déjà identifiés comme une anomalie du système de bourses, annoncés comme étant neutralisés par ce nouveau fonctionnement. De plus, il convient de **faire attention au recours réel**, tant par les étudiant.e.s précédemment éligibles que celles et ceux l'étant nouvellement. Si cette réforme entend **inclure 35 000 nouveaux.elles étudiant.e.s**, il faut garder à l'esprit que ces dernières années sont marquées par une diminution du nombre de boursier.e.s à l'échelle nationale, en rupture totale avec la dégradation majeure des conditions de vie des étudiant.e.s sur la même période. En l'état, ces nouvelles éligibilités pourraient ne faire que compenser cette dynamique en manquant une partie des concerné.e.s.

Enfin, il sera primordial d'évaluer l'impact concret de cette réforme, notamment sur les **plus de 20 % d'étudiant.e.s vivant toujours sous le seuil de pauvreté**.

En tant qu'organisation de jeunesse représentative des étudiant.e.s de son territoire et face aux difficultés remontées, InterAsso Nantes porte des revendications pour pallier au mieux cette précarité et ce dès la rentrée universitaire.

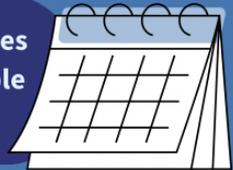


**1 étudiant.e sur 5 vit sous le seuil de pauvreté**

## RENDICATIENS CROUS BOURSES ET RESTAURATION

Mise en place d'une réforme structurelle comme la Bourse d'émancipation individualisée (BEI)

L'élargissement des bourses sur 12 mois pour l'ensemble des étudiant.e.s .



Le retour du repas à 1€ pour TOUT.E.S les étudiant.e.s sans conditions de revenu.



L'ouverture de Restaurants Universitaires le soir.

Création d'un guichet unique pour les aides sociales



S'assurer de la mise à disposition gratuite et suffisante de protections périodiques à l'université et dans les lieux publics.

Développement de conventionnements sur les zones blanches, afin de garantir un accès à une alimentation saine et aux tarifications sociales sur l'ensemble des campus de NU.

Attachement de la gestion des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales aux CROUS.



## C. Focus sur la CVEC

Le 13 novembre 2017 était voté au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s (Loi ORE). Ce projet de loi comprenait la suppression du Régime de Sécurité Social Étudiant, permettant ainsi pour toute la communauté estudiantine l'allègement d'une charge financière de 217 € à s'acquitter en début d'année universitaire. Cette suppression s'accompagnait de la création de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), venant intégrer dans une contribution unique les droits de médecine préventive, ceux alloués pour le développement des initiatives étudiantes et les différentes anciennes cotisations auparavant facultatives.

Pour la rentrée 2018 cette contribution était fixée à 90 €, permettant d'améliorer les services étudiants à travers le développement de la santé, du sport, de la culture ou encore l'accompagnement social. Cette même contribution se trouve cependant aujourd'hui être un poids financier qui s'alourdit d'année en année pour les étudiant.e.s souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Pour cause, cette taxe est indexée sur l'inflation et aujourd'hui, le montant de la CVEC annoncé par le gouvernement a atteint la **triste barre symbolique de 100 €** pour la rentrée universitaire 2023-2024.

Cette augmentation de 10 € en seulement 6 ans d'existence ne vient qu'alourdir le coût moyen de la rentrée pour les étudiant.e.s. Alors qu'elle était déjà de 95 € à la rentrée 2022, c'est donc une nouvelle **augmentation de plus de 5 % cette année.**

Bien qu'une partie des étudiant.e.s en soit exonérée, il faut tout de même rappeler que les étudiant.e.s ne bénéficiant pas des bourses sur critères sociaux du CROUS sont majoritaires parmi les formations habilitées à recevoir des boursier.ère.s du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et que l'acquiescement de la CVEC pèse de ce fait principalement sur ce public, **comptant pour plus d'un tiers des frais de scolarité** à l'université. Dans un autre contexte, les étudiant.e.s de l'enseignement supérieur privé, principalement non habilité à recevoir des étudiant.e.s éligibles aux bourses, doivent également s'en acquitter, sans possibilité d'exonération, sans bénéficier des actions à travers leur établissement, ces dernières étant souvent inaccessibles pour diverses raisons (méconnaissance, refus des projets...).

Même si la CVEC est un moyen efficace de promotion de l'initiative étudiante, de la création de lieux de partage et d'inclusion sociale, il est important de mettre fin à l'augmentation effrénée et continue de cette charge financière. **De plus, nous réappuyons le fait que cette contribution ne doit pas devenir le seul moyen de financement de la vie étudiante.** InterAsso Nantes s'en assure notamment grâce à la présence majoritaire de ses élu.e.s étudiant.e.s en commission CVEC, chargée de flécher l'utilisation de ce budget. L'État se doit également de garantir un investissement majeur et pérenne dans la vie étudiante.



## REVENdicATIONS CVEC

**La suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC.**

**Continuer d'utiliser la CVEC pour financer des projets dédiés à l'amélioration de la vie étudiante.**

**La fixation annuelle du montant de la CVEC par arrêté de la ministre, à la suite d'un vote au conseil d'administration du CNOUS\*.**

\*Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires



**FAGE**  
LES ASSOCIÉS ÉTUDIANTS



# V. Présentation d'InterAsso Nantes et de ses missions principales

## A. Présentation de la structure

InterAsso Nantes (IAN) est une fédération territoriale, association loi 1901, qui a pour objectif premier **l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant.e.s du territoire de Loire-Atlantique et Vendée**. Pour cela, elle réunit les associations étudiantes et élu.e.s étudiant.e.s de Nantes Université autour d'un projet commun de représentation étudiante. Le réseau associatif de IAN compte à ce jour 10 associations adhérentes (BDE, associations solidaires, corporations...) et 3 associations membres observateurs. Elle est la **première organisation représentative des étudiant.e.s du territoire**.



Afin de répondre aux besoins des étudiant.e.s, une fédération doit s'appuyer sur deux piliers que sont la **représentation académique** (avec les élu.e.s étudiant.e.s) et la **représentation associative** (BDE, corporations, et autres associations étudiantes). C'est pour cela que IAN s'emploie tous les jours depuis plus de 10 ans à œuvrer au quotidien pour coordonner ces deux piliers afin que la voix des étudiant.e.s soit entendue par tou.te.s les actrices de la jeunesse et de nos formations.

Les projets, les positions et les valeurs de IAN s'inscrivent dans de nombreuses thématiques comme la lutte contre la précarité étudiante, les événements étudiants inter-filières, le travail de coordination des élu.e.s étudiant.e.s, la lutte contre les discriminations et les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), l'innovation sociale ou la transition écologique, entre autres.

C'est parce qu'elle a cette démarche globale que IAN est l'organisation étudiante du territoire la mieux placée pour défendre les étudiant.e.s de Nantes Université.

### REPRÉSENTATION PAR LE CONSEIL

Elle défend les droits des étudiant.e.s grâce à **ses élu.e.s revendiqué.e.s dans les conseils centraux et polaires de Nantes Université, au CROUS**, mais aussi à travers la **fédération nationale à laquelle elle adhère, la FAGE**. En dehors de ces actions, InterAsso Nantes interpelle également **directement les instances et institutions représentantes du pouvoir public** sur des problématiques relatives aux affaires sociales et académiques afin de trouver des solutions efficaces et pérennes.

### REPRÉSENTATION PAR LE PROJET

InterAsso Nantes s'engage dans **l'action sociale concrète par les diverses actions et positionnements dont elle est vectrice**, que ce soit en termes de lutte contre les VSS ainsi que toute autre forme de discrimination, de santé publique, d'innovation sociale, d'actions environnementales... Généralement au travers de la **rédaction de guides à destination des étudiant.e.s** afin de faciliter l'accès à l'information, au travers de **conférences ou tables-rondes de sensibilisation** sur des thématiques précises, mais également des actions plus directes, telles que des **distributions de protections hygiéniques, d'œufs de sécurité ou de cup-condoms, et bien d'autres en fonction des besoins identifiés**.



## B. Les actions du réseau d'InterAsso Nantes sur le terrain

### LA DÉFENSE DES DROITS DES ÉTUDIANT.E.S & LA LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION ET LE NON-RECOURS

En plus de 10 ans d'existence, InterAsso Nantes a constaté les difficultés auxquelles font face les étudiant.e.s du territoire. **Qu'elles soient financières, sociales ou médicales, ces épreuves rythment le quotidien de bon nombre d'étudiant.e.s depuis plusieurs années.** C'est suite à ce constat que la fédération a pris la décision, et ce dès sa création, de s'engager dans cette lutte pour l'amélioration des conditions de vie et d'études de chacun.e. **Les récentes crises ont montré à quel point la jeunesse était en souffrance, dans le silence et l'indifférence.** Les actions d'InterAsso Nantes visent à mettre en lumière ces difficultés et à remettre l'étudiant.e au cœur de notre société. Véritable atout pour l'avenir, la jeunesse ne peut réussir qu'en passant par des conditions d'études stables et épanouissantes. Il est alors nécessaire de dispenser des bons outils pour cela. InterAsso Nantes participera toujours à rendre les étudiant.e.s plus autonomes, notamment à travers l'information sur les aides qui sont à leur disposition pour qu'ils puissent se construire un avenir solide.

#### DEFENSE DES DROITS

La défense des droits est une mission incontournable pour toute association se voulant représentative des jeunes. C'est de manière générale le **travail mené pour assurer l'égalité entre toutes et tous et garantir à chacun.e le respect de ses droits fondamentaux.** IAN s'engage ainsi dans la défense des droits des étudiant.e.s qu'elle représente, notamment par la gestion d'une adresse mail [mesdroits@interassonantes.org](mailto:mesdroits@interassonantes.org) où chacun.e pourra trouver une oreille attentive et pleine de bons conseils afin de remédier au mieux à leurs problématiques individuelles relatives aux affaires sociales ou académiques. Ainsi, **chaque étudiant.e rencontrant un problème au sein de sa vie universitaire ou étudiante pourra se saisir de cet outil pour être accompagné.e par le bureau d'IAN ou par des associations ou élu.e.s étudiant.e.s faisant partie intégrante du réseau de la fédération.**

[mesdroits@interassonantes.org](mailto:mesdroits@interassonantes.org)



Le **Guide des Aides Sociales Étudiantes (GASE)**, dont la première édition date de cette année, est l'expression de cette dynamique sociale au sein de la fédération. Il vient accompagner le travail mené au niveau des Affaires Sociales, de l'Innovation Sociale mais aussi au niveau de la Défense des Droits, pour informer, sensibiliser et accompagner les étudiant.e.s. Co-construit avec certain.e.s actrices du territoire, le GASE se veut être un outil du quotidien pour la jeunesse en étant un **référencement le plus exhaustif possible des aides pouvant être accordées sur les territoires nantais, yonnais et nazairien, ainsi que les conditions d'obtention de celles-ci et les démarches à effectuer pour y avoir accès afin de lutter contre le phénomène de non-recours.**



## LA LUTTE CONTRE LES DIFFÉRENTES FORMES DE PRÉCARITÉ

### 1] Précarité alimentaire et menstruelle

La SurpreNantes Epicerie, joue un rôle majeur dans la lutte contre la précarité alimentaire à Nantes de par son rôle d'épicerie solidaire. La SurpreNantes, c'est 3.979 paniers distribués (soit + 47% comparé à l'année dernière) et 39 tonnes de produits alimentaires distribués en 2022/2023. Ces chiffres illustrent l'ampleur du problème de précarité alimentaire qui ne fait que s'accroître, mais aussi que les étudiant.e.s du réseau d'InterAsso Nantes se battent pour pallier ces manques toujours plus accrus.



Au niveau des composantes, bon nombre des associations étudiantes de notre réseau se sont saisies de ces problématiques en procédant à des distributions de produits d'hygiène, en négociant de plus en plus de partenariats pour leurs étudiant.e.s ou encore en créant des **Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)** permettant aux étudiant.e.s d'avoir accès à des fruits et légumes de bonne qualité à un prix raisonnable (souvent quelques euros) afin de manger sainement au quotidien.



InterAsso Nantes s'engage également contre la précarité menstruelle en **organisant des distributions de protections hygiéniques**. En effet, grâce à son partenariat avec l'association Règles Élémentaires, qui a récupéré une grande quantité de protections hygiéniques, InterAsso Nantes a pu en distribuer des dizaines de milliers dans son réseau afin de contrer la précarité menstruelle, qui est une charge supplémentaire pour les étudiant.e.s le temps que des distributeurs soient implantés dans tous les espaces publics fréquentés par des personnes menstruées.



Ces dispositifs, bien qu'efficaces, **restent à développer dans l'ensemble des campus de Nantes Université afin de toucher un maximum d'étudiant.e.s**, mais pour cela des besoins tant humains que financiers sont notables. Le but est d'**accompagner et d'aider les étudiant.e.s les plus précaires**, en travaillant notamment avec les associations de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), les acteur.ices territoriaux.ales, les producteur.ices locaux, etc... pour à terme réussir à faire des distributions gratuites de denrées alimentaires, petits déjeuners, vêtements, fournitures scolaires aux étudiant.e.s les plus précaires. Rappelons néanmoins que **ces actions palliatives ne devraient pas exister si la réponse des pouvoirs publics était suffisante pour endiguer ces différentes formes de précarité**.



## 2] L'accès à des logements étudiants salubres

L'accès à des logements étudiants salubres constitue un **pilier essentiel de l'expérience universitaire, conditionnant le bien-être, la concentration et la réussite des étudiant.e.s.** Dans cette perspective, les échanges fructueux entre le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et les collectivités territoriales jouent un rôle crucial pour offrir des conditions de vie optimales aux étudiant.e.s.

Les logements proposés par le CROUS et les collectivités territoriales vont au-delà de simples espaces d'hébergement. Ils sont le reflet d'un engagement envers la jeunesse, incarnant la volonté de créer un environnement favorable à l'apprentissage, à la créativité et à l'épanouissement personnel. Cependant, la demande croissante en logements étudiants, combinée à des ressources limitées, a souvent conduit à des situations problématiques où certain.e.s étudiant.e.s se retrouvent dans des conditions de vie précaires.

InterAsso Nantes fait partie prenante de ces échanges de par ses élu.e.s étudiant.e.s siégeant au Conseil d'Administration du CROUS mais également en s'investissant dans le **Conseil de la Vie Étudiante de Nantes Métropole** ainsi qu'au travers de la signature d'une convention partenariale avec l'**Observatoire Territorial du Logement Étudiant** de Nantes Métropole ayant pour objet de :

- Développer la connaissance sur l'évolution de la demande, de l'offre en matière de logements à destination des publics étudiants ;
- Proposer des leviers d'actions pour faciliter l'accès au logement ;
- Évaluer les actions mises en œuvre ;
- Animer le partenariat entre les acteurs de l'enseignement supérieur et ceux du logement.

La **planification et la construction de nouveaux logements, la rénovation des infrastructures existantes, ainsi que la mise en place de dispositifs d'entretien régulier**, sont autant de facettes qui nécessitent une coordination efficace entre le CROUS, les collectivités territoriales et les organisations représentatives de la jeunesse comme InterAsso Nantes. La collaboration permet de partager les ressources, les idées et les expertises nécessaires pour garantir des logements de qualité. Ces efforts conjoints contribuent à offrir aux étudiant.e.s un environnement sain, propice à la concentration et à l'épanouissement personnel, tout en allégeant les préoccupations liées au logement qui pourraient autrement nuire à leur parcours académique.

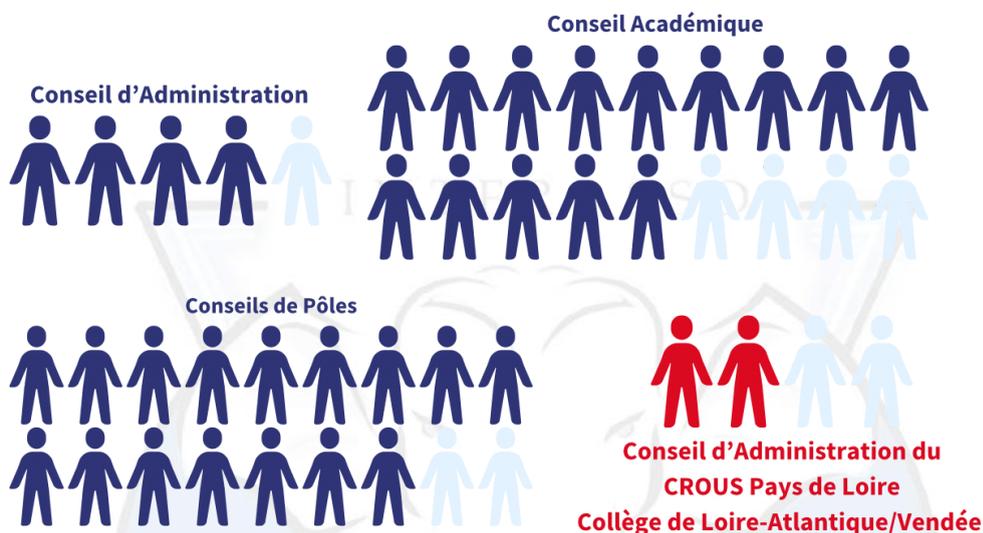
### LA REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

La représentation institutionnelle se fait par la présence d'étudiant.e.s dans les instances décisionnelles qui influencent leur vie étudiante, comme Nantes Université ou le CROUS pour participer à la prise de décisions. Celle d'InterAsso Nantes passe par **son implantation majoritaire dans les instances décisionnelles de l'université et du CROUS afin de porter la voix des étudiant.e.s.**

- le Conseil d'Administration (CA), 4 sièges sur 5 ;



- le Conseil Académique (CAc), 14 sièges sur 18 ;
- les Conseils de pôle, 16 sièges sur 17 ;
- Collège de Loire-Atlantique et Vendée au Conseil d'Administration du CROUS Pays de la Loire : 2 élu.e.s sur 4.



Lors de ces conseils, les élu.e.s étudiant.e.s portent les positions du réseau d'InterAsso Nantes. Ces positions sont décidées par les administrateurices d'InterAsso Nantes et donc indirectement par les étudiant.e.s de Nantes Université. Ainsi, grâce à la confiance accordée par ces mêmes étudiant.e.s lors des dernières élections, **les élu.e.s d'InterAsso Nantes peuvent porter lors de chaque conseil universitaire et CROUS la voix d'un maximum d'étudiant.e.s de Nantes Université.**

C'est grâce à la majorité acquise des sièges de ces conseils qu'InterAsso Nantes est la **première organisation étudiante du territoire**, ce qui lui permet de représenter au mieux les valeurs, les positions et les projets des étudiant.e.s.

Les mêmes élu.e.s d'InterAsso Nantes siègent également dans de nombreuses commissions spécifiques à des sujets précis comme l'attribution de subventions FSDIE ou Culture ActionS, le fléchage du fond CVEC, la gestion des cas disciplinaires, aides et exonérations, commission césure, etc... Notre fédération étudiante est également **la plus présente et la plus investie dans ces instances** extrêmement importantes pour la représentation étudiante.

La fédération porte de plus les positions des associations étudiant.e.s de Loire-Atlantique et de Vendée au niveau national par l'intermédiaire de la FAGE, représentée au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).



# Conclusion

**Pour la majorité des étudiant.e.s, particulièrement celles et ceux qui ne bénéficient d'aucune bourse, affronter les coûts réels d'une année universitaire est une perspective difficilement envisageable sans le soutien financier de la famille, ou à défaut, sans une activité professionnelle** (près d'un.e étudiant.e sur deux travaille en parallèle de ses études). Cette situation précaire les contraint à prendre des décisions déchirantes, oscillant entre les études, le travail, la nourriture, la santé et/ou l'hygiène.



**1 étudiant.e sur 2 doit travailler pour assurer son année**

Ce dossier de presse attire notre attention sur l'urgence d'un investissement substantiel en faveur de la population étudiante. Dans un monde en perpétuelle évolution, les étudiant.e.s incarnent le futur de la société. Nous reconnaissons et saluons les mesures déjà initiées par l'université, mais il est évident qu'elle ne peut agir seule. Par conséquent, nous lançons un appel à une mobilisation accrue des autorités publiques, notamment des collectivités territoriales, afin de garantir l'autonomie et l'épanouissement de tous les individus. C'est ainsi que nous pourrons réaliser nos objectifs et lutter en faveur de l'intérêt général.

InterAsso Nantes, fédération plus mobilisée que jamais, renforcée par son réseau et le soutien des intervenant.e.s institutionnel.le.s, continuera de s'engager activement et de manière durable contre les différentes formes de précarité, œuvrant ainsi à permettre à la jeunesse de s'épanouir pleinement. **Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir !**

## Contacts presse

### **Chloé PAJOT**

Présidente d'InterAsso Nantes sur le mandat 2022-2023  
[president@interassonantes.org](mailto:president@interassonantes.org)

### **Alice CHAUVET**

1ère Vice-Présidente en charge de la Défense des droits étudiants et des Affaires Sociales au sein d'InterAsso Nantes sur le mandat 2022-2023  
[vice.presidente@interassonantes.org](mailto:vice.presidente@interassonantes.org)



# Annexe : Méthodologie de calcul

## Frais spécifiques de rentrée :

- **Frais de scolarité :**
  - *Critères* : Étudiant.e en Licence, 20 ans, ne bénéficiant pas de bourse sur critères sociaux OU Étudiant.e extra-communautaire en Licence, 20 ans, ne bénéficiant pas de bourse sur critères sociaux.
  - *Données* : Montant des frais de scolarité et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).
- **Complémentaires santé :**
  - *Critères* : Complémentaire entrée de gamme.
  - *Données* : Moyenne des frais de complémentaire pour un contrat d'un an.
- **Assurance logement :**
  - *Critères* : Assurance entrée de gamme.
  - *Données* : Moyenne des montants des assurances pour un contrat d'un an.
- **Frais d'agence :**
  - *Critères* : Plafonds prévus pour un logement de 20 m<sup>2</sup>, avec état des lieux.
  - *Données* :
    - Zones tendues (Agglomérations où s'appliquent la taxe sur les logements vacants - Nantes et Saint Nazaire) : 10€/m<sup>2</sup>,
    - Zones non tendues (La Roche sur Yon) : 8€/m<sup>2</sup>,
    - Sur l'ensemble des territoires, 3€/m<sup>2</sup> peuvent être facturés en supplément au titre de l'état des lieux.
- **Dépôt de garantie :**
  - *Critères* : Maximum un mois de loyer hors charges.
  - *Données* : Moyenne pondérée des loyers.
- **Matériel pédagogique :**
  - *Critères* : Coût moyen pour un matériel d'écriture, fournitures diverses d'entrée de gamme ou de marque distributeur et prix d'entrée de gamme des manuels scolaires.
  - *Données* : Panier moyen d'achat de diverses fournitures dans les principales grandes enseignes.
- **Frais de scolarité dans les formations spécifiques de Nantes Université :**
  - *Critères* : Étudiant.e en première année, 20 ans, ne bénéficiant pas de bourse sur critères sociaux dans un établissement hors Nantes Université.
  - *Données* : Montant des frais de scolarité et de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).



## Frais de la vie courante :

- **Loyers :**

- *Critères* : La moyenne est réalisée pour des logements de moins de 30m<sup>2</sup>, taille de logement la plus utilisée par les étudiant.e.s.
- *Données* : Outil développé par « LocService ».

- **Repas RU :**

- *Critères* : Repas au prix du ticket RU pour un.e étudiant.e non boursier.e (3,30€).
- *Données* : 5 déjeuners auprès d'un site de restauration du CROUS par semaine, soit 20 par mois.

- **Consommables : Alimentation, équipements divers**

1. **Alimentation :**

- *Critères* : Budget alimentation pour les repas en dehors des 20 repas au RU.
- *Données* : simulation d'un panier de courses dans les principales grandes enseignes, basée sur les recommandations du plan national nutrition santé. Calcul du budget moyen, considérant 5% des étudiants comme ayant un régime végétarien.

2. **Équipements divers :**

- *Critères* :
  - Vestimentaire : panier moyen auprès de différentes grandes enseignes.
  - Produits d'hygiène et d'entretien : prix d'entrée ou de moyenne gamme auprès des principales grandes enseignes.
  - Informatique : Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%.
- *Données* : Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%, un ensemble de vêtements et un lot de produits d'hygiène et d'entretien dans les principales grandes enseignes.

- **Téléphonie / Internet :**

- *Critères* : Abonnements téléphonique et box internet.
- *Données* : Abonnements de téléphonie mobile, fixe et internet chez les principaux grands opérateurs.

- **Loisirs :**

- *Critères* : Tarif des abonnements étudiants ou jeunes.
- *Données* :
  - Activité physique et sportive : une mensualité d'une dépense moyenne annuelle dans les appareils, vêtements et accessoires.
  - Cinéma : coût moyen de deux séances.
  - Streaming vidéo et musique : moyenne des abonnements tarif étudiant



- **Transports :**

1. **Voiture**

- *Critères* : 4 Allers-Retours par mois, soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile - lieu d'études par semaine.
- *Données* : Barème d'indemnités kilométriques.

2. **Transports en commun**

- *Critères* : Abonnement de transports en commun au tarif étudiant ou jeune.
- *Données* : Une mensualité.

**Frais modulaires :**

- **Menstruations :**

- *Critères* : Durée moyenne de 5 jours de menstruations et achat d'anti douleurs.
- *Données* : Coût moyen mensuel.

- **Outre-mer - frais d'arrivée en métropole :**

- *Critères* : Prix au 1er septembre en vol direct autant que possible.
- *Données* : Moyenne des tarifs.

